



Ville de Shannon

FORMATION DES ÉLUS – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

Membres du conseil municipal	Dates de la formation
Sarah Perreault	Les 21 et 22 mars 2022
Francine Girard	Le 1 ^{er} février 2024
Réjean Côté	Le 18 et 19 novembre 2024
Samuel Brault	Le 18 novembre 2024
Lynn Chiasson	Les 15 et 16 février 2022
Saül Branco	Le 8 mars 2022
Mario Lemire	Le 8 mars 2022
<p>Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui prévoit, entre autres, que « Tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation. Cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci. »</p>	
<p>La loi prévoit également que la Ville doit tenir à jour sur son site Internet la liste des membres du Conseil qui ont participé à la formation.</p>	